

Point d'indice Fonction publique

1er janvier 2020



Montants en vigueur du point d'indice Fonction publique servant à calculer la rémunération de base des fonctionnaires

La valeur mensuelle du point d'indice majoré correspond actuellement (chiffre en vigueur depuis le 1er février 2017 !) : 4,6860 (valeur annuelle du traitement indice 100= 5 623,23 €).

- Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ-ES](#) > [Connaître vos droits](#) > [Les chiffres clefs](#) >
- Adresse de cet article :
<https://ancien.solidaires.org/Point-d-indice-Fonction-publique>